



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



## Communiqué de la HAC

La Haute Autorité de la Communication (HAC) invite l'ensemble des médias audiovisuels du pays à déposer auprès de ses services les grilles des programmes de l'année en cours.

Ces documents permettront au service Monitoring de la HAC un meilleur suivi des programmes radiophoniques et télévisés.

La loi L/2020/0010/AN portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication stipule que l'institution peut : « *recueillir auprès des administrations et de tous les organes de presse les informations nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par la présente loi.* »

Les radios et télévisions à l'intérieur du pays sont priées de déposer leurs grilles des programmes auprès des Points Focaux du Service Monitoring à Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré.

Les documents peuvent être également envoyés par courriel à l'adresse suivante : [contacthacquinee@gmail.com](mailto:contacthacquinee@gmail.com)

La Haute Autorité de la Communication sait compter sur l'esprit professionnel des responsables de médias privés et publics du pays.

Conakry le 27 janvier 2023

La Haute Autorité de la communication

Le Président



Boubacar Yacine Diallo